Interpellation N° 965

Projet de Géothermie profonde : où en sommes-nous ?

Emilie Moreau (PVL)

Le 5 février 2019, dans sa question écrite no3121, mon collègue Raoul Jaeggi demandait au Gouvernement la suite qu'il entendait donner au projet de géothermie profonde de Haute-Sorne.

Le Gouvernement expliquait dans sa réponse que les conditions d'une révocation du plan spécial cantonal, prévues aux lettres a et b de l'article 90 du Code de procédure administrative jurassien, n'étaient pas remplies. Quant à la lettre c, les conditions n'étaient pas remplies non plus et il s'agissait d'attendre et d'analyser les rapports relatifs au séisme de Pohang, en Corée du Sud, avant de prendre une décision.

L'expertise relative à ce séisme commandée par le Gouvernement au Service sismologique suisse lui a été remise en octobre 2019. Ce rapport confirme l'adéquation des mesures de sécurité du projet de Haute-Sorne et recommande au Gouvernement d'autoriser son démarrage, je cite :

« La première phase prévue par GES (figure 11) n'entraîne à nos yeux qu'un risque sismique minimal pendant la stimulation d'essai, risque qui se trouve bien en deçà des critères d'acceptation définis par le canton. L'évaluation des risques n'a pas évolué à la lumière du tremblement de terre de Pohang. Nous suggérons donc que GES soit autorisée à exécuter la phase exploratoire. »

Les conditions d'une révocation mentionnées à la lettre c de l'article 90 du Code de procédure administrative n'étant visiblement pas plus remplies aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a deux ans, nous nous étonnons que cette phase d'exploration n'ait pas encore commencé. Le Gouvernement peut-il nous expliquer les raisons de ce blocage ?

Rappelons encore que la validité du plan spécial a été confirmée par le Tribunal fédéral et que le projet jouit du soutien de la Confédération avec une contribution à l'exploration de 90 millions de francs. Si le Gouvernement décidait malgré tout de révoquer le plan spécial, peut-il nous expliquer les conséquences d'une telle décision sur les finances du canton et d'une possible procédure de recours, de l'impact sur sa stratégie énergétique ainsi que sur son image auprès des autres cantons et de la Confédération ?

Nous tenons enfin à relever que les Vert'libéraux ont clairement soutenu ce projet durant la campagne électorale de l'automne 2020. D'autres députés, également soucieux d'écologie, d'environnement et de notre transition énergétique ont partagé à juste titre cette prise de position.

Au fil des mois qui passent, nous pensons qu'une majorité silencieuse attend du Gouvernement jurassien qu'il prenne une décision. Nous espérons que cette dernière sera positive, au moins pour la phase exploratoire.

Emilie Moreau (PVL)

Co-signataires

- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Alain Beuret (PVL)

Intervention déposée officiellement le 28 avril 2021

Documents annexés

- I965.pdf

Interpellation n° 965

Projet de géothermie profonde : où en sommes-nous ?

Le 5 février 2019, dans sa question écrite no3121, mon collègue Raoul Jaeggi demandait au Gouvernement la suite qu'il entendait donner au projet de géothermie profonde de Haute-Sorne.

Le Gouvernement expliquait dans sa réponse que les conditions d'une révocation du plan spécial cantonal, prévues aux lettres a et b de l'article 90 du Code de procédure administrative jurassien, n'étaient pas remplies. Quant à la lettre c, les conditions n'étaient pas remplies non plus et il s'agissait d'attendre et d'analyser les rapports relatifs au séisme de Pohang, en Corée du Sud, avant de prendre une décision.

L'expertise relative à ce séisme commandée par le Gouvernement au Service sismologique suisse lui a été remise en octobre 2019. Ce rapport confirme l'adéquation des mesures de sécurité du projet de Haute-Sorne et recommande au Gouvernement d'autoriser son démarrage, je cite :

« La première phase prévue par GES (figure 11) n'entraîne à nos yeux qu'un risque sismique minimal pendant la stimulation d'essai, risque qui se trouve bien en deçà des critères d'acceptation définis par le canton. L'évaluation des risques n'a pas évolué à la lumière du tremblement de terre de Pohang. Nous suggérons donc que GES soit autorisée à exécuter la phase exploratoire. »

Les conditions d'une révocation mentionnées à la lettre c de l'article 90 du Code de procédure administrative n'étant visiblement pas plus remplies aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a deux ans, nous nous étonnons que cette phase d'exploration n'ait pas encore commencé. Le Gouvernement peut-il nous expliquer les raisons de ce blocage ?

Rappelons encore que la validité du plan spécial a été confirmée par le Tribunal fédéral et que le projet jouit du soutien de la Confédération avec une contribution à l'exploration de 90 millions de francs. Si le Gouvernement décidait malgré tout de révoquer le plan spécial, peut-il nous expliquer les conséquences d'une telle décision sur les finances du canton et d'une possible procédure de recours, de l'impact sur sa stratégie énergétique ainsi que sur son image auprès des autres cantons et de la Confédération ?

Nous tenons enfin à relever que les Vert'libéraux ont clairement soutenu ce projet durant la campagne électorale de l'automne 2020. D'autres députés, également soucieux d'écologie, d'environnement et de notre transition énergétique ont partagé à juste titre cette prise de position.

Au fil des mois qui passent, nous pensons qu'une majorité silencieuse attend du Gouvernement jurassien qu'il prenne une décision. Nous espérons que cette dernière sera positive, au moins pour la phase exploratoire.

Pour les élus Vert'libéraux

Emilie Moreau

Emilie Moreau

Alain Beuret

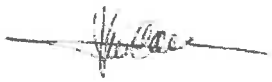

Ismaël Vuillaume

Raoul Jaeggi